

Consultation sur l'eau : agriculteurs, citoyens, votre avis est important !

Une consultation sur l'eau a été lancée le 19 décembre dernier avec de forts enjeux pour l'agriculture... Vous êtes concernés !



Le SDAGE (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée impacte fortement l'activité agricole et l'économie locale :

> **Nitrates, produits phytosanitaires** : seuils environnementaux et zonages fixés sans mesurer les incidences techniques et économiques.

> **Irrigation/Projets de développement économique** : vision pessimiste menant à classer la Têt et l'Agly pourtant soutenus par les 80 millions de m³ des Bouillouses, de Caramany et Vinça comme étant en déficit ! Le résultat ? Des projets de création de réseaux d'irrigation rendus impossibles...

> **Irrigation/Stockage** : un projet de SDAGE qui dans les Pyrénées-Orientales rend très difficile l'accès aux financements publics pourtant indispensables pour mener à bien ce type de projet.

Les Chambres d'agriculture se mobilisent

Les Chambres d'Agriculture, par leurs représentants professionnels au Comité de bassin, à Lyon, et de multiples échanges avec l'Agence de l'eau et les Administrations, ont fait valoir les intérêts de l'agriculture sur notre territoire.

La consultation du public est aussi l'occasion de faire connaître votre avis et de peser dans le débat !

Les Chambres d'agriculture du bassin Rhône-Méditerranée rappellent la nécessité:

- d'avoir une politique de l'eau lisible, claire et simplifiée qui permette de concilier protection de la ressource en eau et développement de l'activité économique agricole ;

- pour faire face au changement climatique, de mettre en place une véritable stratégie de mobilisation de la ressource (stockage, transfert) parallèlement aux actions d'économies d'eau.

Les Chambres d'agriculture demandent également que l'écriture du SDAGE n'aille pas au-delà de ce que prévoit la réglementation actuelle en fixant des seuils ou en créant de nouveaux zonages environnementaux.

Chambre d'Agriculture
des Pyrénées-Orientales

Comment participer ?

Dès maintenant et jusqu'au 18 juin 2015 : la voie principale, choisie par les services de l'État et l'Agence de l'Eau pour cette consultation du public consiste en un questionnaire en ligne sur la page dédiée du site internet de l'Agence de l'Eau : http://www.sauvonsleau.fr/jcms/jv_8415/bassin-rhone-mediterranee.



Sous le questionnaire, un bandeau permet un accès aux documents de références (SDAGE et son programme de mesures, PGRI...) qui sont ainsi consultables et téléchargeables.



Le questionnaire rassemble de façon synthétique, et de fait réductrice, les principales thématiques traitées par ces plans de gestion :

Il se présente sous la forme d'un sondage comportant une vingtaine de questions dont les réponses très encadrées, par des cases à cocher, ne vous permettront pas toujours d'exprimer de façon précise votre avis sur le contenu du SDAGE et les solutions qui y sont (ou non) proposées, comme à titre d'exemple ci-dessous, la toute première question...

Economie verte	Il est urgent d'agir	Il est important d'agir	J'ai d'autres préoccupations	Je manque d'informations
Question 1 : Mieux rendre compte aux citoyens de la bonne gestion dans le temps des installations collectives d'eau potable et d'assainissement ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Question 2 : Pensez-vous que les actions pour gérer l'eau sont créatrices d'emploi et sources d'innovation ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Il n'est cependant pas obligatoire de cocher les réponses à toutes les questions et vous pouvez, si vous le souhaitez, accéder directement en fin de questionnaire à un encadré vous permettant une libre expression pour vos remarques et propositions :

> Avez-vous d'autres propositions ou commentaires (avis libre) :

Envoyer

Avis et réponse libre hors questionnaire ; Dans tous les cas, vous pouvez donner votre avis en faisant par écrit vos remarques et le faire parvenir par courrier avant le 18 juin à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse « Consultation du public » 2-4 allée de Lodz – 69363 LYON Cedex 07 ou par courrier électronique : contact.sauvonsleau@eaurnc.fr.